

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

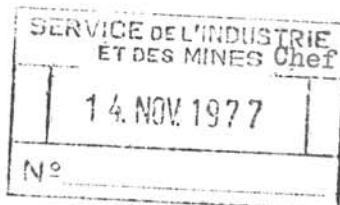
Foix, le 9 Novembre 1977

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
Directeur Départemental de l'Agriculture

Rue du Lieutenant Paul Delpech
09007 FOIX
Téléphone : 65.02.22
Télex : 52641 MINAGRIC FOIX

J.C. GUÉRIN, Ingénieur en Chef



Monsieur l'Ingénieur en Chef
du Service Régional de l'Industrie
et des Mines
2, Port St Etienne

31070 TOULOUSE CEDEX

N/Réf. : EL/GL - A.H.F.

V/Réf. :

Objet : Société Minière d'Anglade à Salau.
Détournement du ruisseau de La Baume.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un double du dossier présenté par la Société Minière d'Anglade à Salau en vue du détournement du ruisseau de la Baume.

Le stockage des stériles de cette Société présente des difficultés par suite de sa granulométrie et de la topographie du terrain de décharge.

Afin de limiter les entraînements de fines dans le Cougnet, notre Service a été amené à étudier un système de digue pour stabiliser la partie basse des dépôts. Toutefois, le volume ainsi disponible semble trop limité.

Le projet présenté par la Société prévoit le détournement du torrent des Cougnets dans une galerie, ce qui permettrait de disposer d'un volume de stockage beaucoup plus important.

L'entretien d'un ouvrage de dérivation incombe au propriétaire sur les cours d'eau non domaniaux.

Tant que la Société Minière est en activité, cette solution paraît satisfaisante. En effet, les éventuels travaux d'entretien de la galerie et surtout de la prise seront assurés sans difficulté par celle-ci.

On peut penser qu'il en sera tout autrement dès que la Société cessera son activité. Or, les risques de colmatage de la prise ne sont pas négligeables, il suffit d'une visite sur place pour constater l'importance des troncs d'arbres amenés par les deux avalanches qui menacent le carreau de la mine.

Le colmatage pour une raison quelconque de cette galerie risque d'entraîner des désordres très graves à l'aval en temps de crue. En effet, dans ce cas, le dépôt de stériles serait vraisemblablement érodé par submersions. Le débit du Cougnet, la pente du terrain et la granulométrie du matériau peuvent alors entraîner la formation d'un torrent de boue. Or, il faut se souvenir que le village de Salau est bâti sur un cône de déjection qui a déjà été partiellement ravagé en 1937.

Ce torrent risque donc d'augmenter brutalement son débit solide et de divaguer dans le village.

La garantie de pérennité de l'entretien de cette galerie m'apparaît donc comme un élément indispensable avant toute mise à l'enquête du projet.

M. FAURE, Directeur de la mine m'a laissé entendre qu'au titre du code minier le Ministère de l'Industrie pourrait prendre à sa charge cet entretien lorsque la mine aura cessé son activité.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer dans quelle mesure le Ministère de l'Industrie pourrait intervenir dans cette affaire. Le Ministère de l'Agriculture pour sa part ne peut apporter aucun concours dans l'entretien ultérieur de la dérivation.

Enfin, compte tenu des risques liés à ce projet, je souhaiterais que vous m'indiquiez quel est le volume de stériles actuellement prévisible d'après les réserves reconnues et les réserves supposées.

J. - un dossier dont vous voudrez bien nous faire retour.


J.C. GUERIN

possible
et
exact
sure n'a
été compris